



# DÉLIBÉRATION

## du 12 novembre 2024

Présents : 18 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 23 En exercice : 25 ---	<b>L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .  <u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Damien GUILLON, <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Antony AURILLON <u>Date de la convocation</u> : 6 novembre 2024
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le _____ Publiée, le _____ Notifiée, le _____	<b><u>URBANISME BATIMENTS</u></b> <i>Urbanisme – Cession de 2 parcelles cadastrées YR 18 et YR 20 à GFA Terres d'Avenir</i>
<b>Délibération n°24.7.6</b>	

**Madame le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Monsieur et Madame SUTEAU Benoit, représentant de GFA TERRES D'AVENIR, d'acquérir deux parcelles privées communales cadastrées YR 18 (340 m<sup>2</sup>) et YR 20 (1 273 m<sup>2</sup>), jouxtant leurs terrains, en zone A, situées « les Oellins ».**

Le service des Domaines a été consulté et estime la valeur vénale à 0.26 € le m<sup>2</sup>.

**La commission urbanisme propose de majorer le prix de cession à 1.00 € le m<sup>2</sup>, prix pratiqué dans le cadre de précédentes cessions en zone A.**

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Sur proposition du Maire,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exposé présenté,  
Vu l'avis de la Commission urbanisme du 26/10/2024,  
Vu l'avis des domaines du 02/10/2024,*

***Sandrine SUTEAU, concernée par la délibération, ayant quitté la salle,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :***

► **AUTORISE** la cession des parcelles privées communales YR 18 et YR 20, au prix de **1.00 €** le m<sup>2</sup>, étant précisé que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Antony AURILLON  
Secrétaire de séance**